

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : Lundi le 11 mars 2024

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Ville de Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence. Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante : www.CoteSaintLuc.org/fr/seances. Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question dans la salle du conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse : www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du conseil;
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du conseil;
- La période de questions d'une séance du conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire;
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom complet;
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour;
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il adresse une question au maire;
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour

Règles de la deuxième période de questions

La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veuillez noter

qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

BIENVENUE DU MAIRE – RÉPONSES AUX QUESTIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ARROSAGE DES PELOUSES.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 11 MARS 2024**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2023 à 20 h
- 4. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
- 5. CORRESPONDANCE GOUVERNEMENTALE**
- 6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL**
 - a. Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
 - b. Finances et Technologies de l'information
 - c. Services juridiques et Greffe
 - d. Loisirs et Parcs
 - e. Affaires publiques et Communications
 - f. Protection civile
 - g. Travaux publics
 - h. Ressources matérielles et Conseil général
 - i. Développement urbain
- 7. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - a. Octroi d'un contrat à *ITI Inc.* pour des licences de téléphonie Microsoft Teams et autres licences Microsoft (G-06-24-27)
 - b. Dépôt du rapport d'activité du trésorier concernant les activités électorales pour l'année calendrier 2023
 - c. Octroi d'un contrat à *Copicom Solutions Inc.* pour la location d'appareils d'impression multifonctionnels (G-02-24-29)
 - d. Octroi d'un contrat à *ICO Technologies Inc.* pour la mise à niveau de la solution logicielle Target 9-1-1 (K-17-24)
 - e. Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de février 2024
- 8. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - a. Autorisation pour divers membres du conseil de participer à la conférence 2024 de la *Fédération Canadienne des municipalités (FCM)*
- 9. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE**
 - a. Autorisation pour renouveler les limites électorales actuelles
 - b. Autorisation de paiement des primes d'assurance pour l'année 2024
 - c. Résolution afin de modifier la date de la réunion ordinaire du Conseil du mois de juin 2024
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
 - a. Octroi d'un contrat pour l'achat de deux (2) véhicules hybrides de type pick-up et un (1) véhicule utilitaire de type ambulance (C-21-23)
 - b. Octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables secondaires à la suite d'un appel d'offres regroupé avec les villes de Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux et Westmount (G-01-24-29)
- 11. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE**
 - a. Ratification d'un contrat avec Hydro-Québec pour des travaux relatifs à l'installation de raccordements de lumières décoratives (K-18-24)

- b. Ratification d'un contrat avec Hydro-Québec pour l'installation de 100 porte-fusibles sur leurs poteaux (K-110-24)
- c. Octroi d'un contrat pour le traçage des marques sur la chaussée pour l'année 2024 (C-06-24)

12. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

- a. Règlement 2618 intitulé : « Règlement 2618 concernant les piscines dans la ville de Côte Saint-Luc »
 - Adoption
- b. Règlement 2217-63 intitulé : « Règlement 2217-63 modifiant le règlement de zonage 2217 pour autoriser des usages additionnels dans la zone CD-9 »
 - Adoption
- c. Règlement 2397-02 à être intitulé : « Règlement 2397-02 modifiant le règlement 2397 sur l'usage de l'eau potable de la Ville de Côte Saint-Luc afin de réduire la consommation d'eau »
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement

12.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12.1.1 5471 – 5479 Westminster

12.2 Dérogation mineure (DM)

12.2.1 5471 – 5479 Westminster

12.2.2 5868-5870 Shalom

13. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

14. AUTRES AFFAIRES EN COURS

- a. Résolution de la Ville de Côte Saint-Luc appuyant les universités et les établissements d'enseignement supérieur de langue anglaise du Québec
- b. Résolution de radiation d'une servitude

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE